

démocratique—qu'il doit pouvoir continuer à redistribuer la richesse aux pauvres de ce pays. Il doit avoir certains pouvoirs dans les domaines fiscal et social, car seules les provinces riches pourraient aider leurs pauvres, alors que les provinces pauvres jouiraient de moyens diminués, puisqu'elles ne seraient pas aidées en vertu de programmes généraux.

[Traduction]

M. l'Orateur: La présidence permettra qu'on pose une dernière question supplémentaire, puis nous passerons à une autre sujet.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser cette question supplémentaire au premier ministre? Quand il a fait allusion aux documents de travail auxquels le gouvernement entendait se tenir, comprenait-il le Livre blanc sur la sécurité du revenu qui a été déposé à la Chambre en septembre dernier et qui exigerait une participation considérable du gouvernement au maintien de la sécurité du revenu?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, il s'agit bien de ce document, qui ne laisse aucun doute quant à notre position et auquel j'ai fait allusion en réponse au chef de l'opposition. C'est dans ce document que nous avons déclaré qu'il y a de l'intérêt national, en particulier de celui des Canadiens les moins favorisés, que le gouvernement fédéral maintienne sa juridiction dans ces secteurs. Sinon, les provinces ne pourront pas suivre des normes nationales et on verra les provinces les plus riches aider leurs résidents dans une plus grande mesure que les provinces les plus pauvres ne sauraient le faire. C'est ce qui explique la position du gouvernement fédéral. Nous n'essayons pas de monopoliser le pouvoir, mais nous voulons le maintenir afin que le gouvernement puisse redistribuer les ressources aux Canadiens qui en ont besoin.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PAKISTAN ORIENTAL—L'OFFRE DE SECOURS DU CANADA ET LE RÈGLEMENT POLITIQUE DE LA CRISE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre ou au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, s'il y en a un. En raison de la gravité de la situation au Pakistan oriental et au Bengale occidental, le premier ministre ou le secrétaire d'État suppléant pourrait-il demain à l'appel des motions faire une déclaration sur l'ensemble de la situation et, en particulier, sur la participation du Canada à l'entraide massive qui s'impose et au règlement politique indispensable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pourrais m'entretenir avec le ministère de l'éventualité d'une déclaration bien que je puisse peut-être satisfaire les députés en répondant à leurs questions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures reviendra d'Europe vendredi je crois. Peut-être voudra-t-il alors faire une déclaration comme il l'a fait le 27 mai, bien qu'il y ait peu à y ajouter? Comme on l'a annoncé à la

Chambre, une somme de 2 millions de dollars a été offerte au haut commissaire des réfugiés des Nations Unies, et divers autres organismes canadiens ont contribué généreusement au secours des Pakistanais de l'Est. En outre, le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il était prêt à donner encore davantage si le besoin s'en faisait sentir.

M. Brewin: Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si on a eu des entretiens avec d'autres pays, tels les États-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Inde, en vue de créer un front uni des nations qui puisse réclamer un règlement politique, qui est certainement un élément essentiel de la solution de ce problème?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je sais qu'il y a eu des entretiens sur ce problème entre divers pays, mais je ne saurais en prévoir l'issue probable. Nous nous rendons bien compte qu'au-delà des secours médicaux et autres, il est essentiel de s'attaquer au problème politique, mais, bien sûr, nous ne laissons pas celui-ci nous empêcher d'aider les réfugiés de notre mieux.

PAKISTAN ORIENTAL—LES MESURES D'URGENCE POUR ENRAYER L'ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, les deux millions de dollars mentionnés par le premier ministre suffiront-ils à faire face à la situation, vu l'état d'urgence créé par le séjour en Inde de quelque cinq millions de réfugiés et l'épidémie de choléra qui vient de se déclarer à Calcutta et qui pourrait avoir des conséquences désastresuses? Le gouvernement canadien prend-il immédiatement des mesures d'urgence outre l'envoi de vaccin, qu'on achemine là-bas aujourd'hui, je crois, pour permettre à l'Inde de faire face à ce problème monumental qui lui est tombé dessus brusquement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous œuvrons par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la santé et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui coordonnent les secours avec le gouvernement indien. Le gouvernement fédéral est prêt, je le répète, à verser une aide de l'ordre de deux millions de dollars. Ils seront dépensés suivant les possibilités de coordination exigées par les circonstances. De toute évidence, c'est une tâche très délicate de coordonner des secours à une telle échelle et dans une telle situation politique mais ce sont les organismes des Nations Unies qui s'en chargent pour nous.

Les Canadiens ont aussi beaucoup aidé. OXFAM a versé \$10,000 pour des secours d'ordre général et a manifesté son intention de fournir jusqu'à concurrence de \$140,000 pour un poste médical. Les Mennonites du Canada ont fourni \$30,000 et ont promis un autre \$35,000. L'Église unie a contribué pour \$25,000 et l'Église anglicane pour \$10,000 en services sur place.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je reconnais que ces renseignements sont utiles à la Chambre, mais peut-être serait-il plus approprié de fournir ces renseignements détaillés à l'appel des motions.